

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX

Le 28 octobre 2022 Le 7 novembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 10 novembre 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DORÉ, FERY, HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 26

Absents excusés :

Madame ASSELINE (pouvoir à M.VIDEAU)

Madame DAUSSE

Monsieur DEGUSSEAU (pouvoir à O.SAINT MARTIN)

Monsieur DUTHILLEUL (pouvoir à J.M LESUEUR)

Monsieur RICHEL (pouvoir à P.MORTREUX)

Vanessa BARNAUD a été élue secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE CAEN LA MER.

Patrick LECAPLAIN, Maire informe que :

- La CLECT s'est réunie le 7 septembre dernier et a décidé du montant des charges transférées des équipements aquatiques pour les communes de Carpiquet et Ouistreham.
- Les 48 communes doivent délibérer sur l'approbation du rapport de la CLECT. Ce vote doit intervenir dans les 3 mois qui suivent la réception du rapport de la réunion de la CLECT soit avant le 13 décembre 2022. L'absence de vote ne permet pas de les comptabiliser pour atteindre la majorité qualifiée requise (au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population), c'est-à-dire que cela équivaut à un vote défavorable.

.../...

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20221107-20220608-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022

.../...

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal,

🚩 **APPROUVE** la décision de la CLECT.

Adopté par 24 voix pour et 2 voix contre (V.BARNAUD et Maël FAUDOT).

Date de publication : 10 novembre 2022

Certifié exact,

Pour extrait conforme,

En Mairie, 10 novembre 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20221107-20220608-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022